

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2009

VENTE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Suite à l'expropriation du 51 rue de la République pour abandon manifeste, la commune est devenue propriétaire.

Madame VERPLAETSE, adjointe au logement, rappelle qu'après huit années de procédure, le logement est dans un état catastrophique.

Le conseil vote le principe de la revente pour 28 000 €uros à la SCI NOVI qui a fait la meilleure offre, celle qui permet d'équilibrer notre dépense d'acquisition additionnée des frais de publication légale.

L'acheteur s'engage à conventionner le logement pendant neuf ans et a y pratiquer les loyers HLM durant cette période.

PROJET DE BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Frédéric BERNARD, adjoint à la culture, présente le projet dessiné par l'architecte Philippe VALERY et explique les différents éléments du programme de 245 mètres carrés, comprenant notamment une bibliothèque de 150 mètres carrés et un espace numérique de 45 mètres carrés.

Le conseil adopte le projet présenté et mandate le maire pour solliciter la subvention de 60 % au Conseil Général pour un coût de travaux estimé à 371 660 €.

PARC BARBUSSE

Pascal LEBLANC, adjoint à la famille, présente la seconde de travaux du Parc qui se monte à 358 613,70 € et le conseil mandate le maire pour solliciter auprès du Conseil Général une subvention Cadre de Vie de 40 %, soit 143 445,50 €.

CENTRE AERE

Le Conseil valide la proposition d'organiser le Centre aéré des vacances de la Toussaint sur les mêmes bases que l'an passé : trois postes d'encadrants et tarifs inchangés.

Il en sera de même en février et en avril.

VOIRIE

Le Conseil prend connaissance des résultats de l'enquête publique visant à la reprise de la rue Delbreil et donne un avis favorable, suivant en cela celui du commissaire enquêteur.

Pierre-Jean DUFOUR, adjoint à la voirie, présente ensuite le projet de rond-point du Conseil Général et attire l'attention des élus sur l'évolution du projet, plus coûteux qu'à l'origine et pour lequel la commune sera sollicitée sur le volet dit « cadre de vie ».

Le conseil décide, avant de s'engager officiellement, de revoir le montage financier et de solliciter des financeurs complémentaires.

FINANCES

Christian LAVIELLE, l' élu en charge des finances, propose d'abroger la délibération du 24 mars 2009 relative à l'affectation de résultat 2008 en raison d'une erreur d'écriture et propose au conseil de voter le résultat de l'exercice tel qu'il figure au compte administratif.